



# Règlement intérieur

Ateliers de l'association  
Imaginaire Compagnie

Année 2017/2018

Association Imaginaire Compagnie  
133, rue Salengro  
59260 HELLEMMES-LILLE  
06 60 41 89 62  
imaginaircompagnie@gmail.com  
www.imaginaircompagnie.fr

## INSCRIPTION

Toute personne majeure peut participer aux ateliers proposés par l'association « Imaginaire Compagnie »<sup>1</sup>.

### *Séance d'essai*

Avant de s'inscrire pour l'année à l'un des ateliers de l'association, une séance d'essai est fortement recommandée. Cette séance d'essai est payante.

### *Modalités d'inscription aux ateliers*

Il est possible de s'inscrire pour l'année 2017/2018 jusque la fin du mois de décembre 2017, en fonction des places disponibles. Afin de finaliser et de valider définitivement l'inscription à l'un des ateliers, chaque participant s'engage à fournir les documents suivants :

- la fiche de renseignements complétée et signée,
- un exemplaire signé du présent règlement,
- le paiement intégral pour la participation à l'un des ateliers de l'association.

### *Nombre minimum et maximum de participants*

Si, après une demi-heure de séance, le nombre de participants n'atteint pas 5 personnes, le cours ne sera pas assuré. Le nombre maximum de participants est de 14.

## LIEU - HORAIRES - TARIFS

### *Lieu*

Les ateliers ont lieu au « 133 » situé au 133 rue Roger Salengro à Hellemmes Lille. (cf site internet « <http://le133lille.blogspot.fr> »). L'association s'engage à prévenir les participants de toutes modifications éventuelles du lieu des ateliers par mail ou par sms et en ligne sur le site de l'association.

### *Horaires*

Les ateliers de l'association reprennent la semaine du 2 au 8 octobre 2017 et ont lieu uniquement hors vacances scolaires.

Les ateliers « **découverte de soi** » ont lieu :

- le mardi de 20 heures à 22 heures : "**découverte de soi par le théâtre**",
- le jeudi de 18 heures à 20 heures : "**découverte de soi par le théâtre et l'écriture**".

L'atelier "**pratique théâtrale**" a lieu le mardi de 18 heures à 20 heures.

L'atelier "**découverte de soi par l'impro**" a lieu le jeudi de 20 heures à 22 heures.

Le jour et les horaires des ateliers sont susceptibles d'être modifiés : l'association s'engage à prévenir les participants de toutes modifications (par mail et via le site Internet).

Parallèlement à ces séances hebdomadaires, les participants des ateliers peuvent prendre part à des stages qui seront proposés par l'association. Le planning de ces stages sera communiqué en cours de saison. Un tarif préférentiel sera accordé aux participants des ateliers.

Il est possible que des séances supplémentaires soient ajoutées en fin de saison dans la mesure des disponibilités de l'intervenante et des participants des ateliers. Ces séances supplémentaires permettent aux participants de parfaire la représentation et d'être plus à l'aise lors de la restitution publique. Ces séances supplémentaires sont comprises dans les tarifs mentionnés ci-dessous : elles ne feront pas l'objet d'un paiement supplémentaire. Ces séances supplémentaires ne sont en aucun cas obligatoires : c'est un geste généreux qui vient de l'engagement d'un groupe et de l'intervenante sur une restitution publique et un projet collectif.

<sup>1</sup> Pour une facilité de lecture, quand on écrit « l'association », on lira « l'association Imaginaire Compagnie ».

## Tarifs et modalités de règlement

Les **tarifs** pour les **ateliers hebdomadaires** de la saison 2017/2018 sont les suivants :

11 euros la séance d'essai ou 285 euros pour l'année.

Le règlement pour l'inscription à l'année s'effectue en début d'année, en trois versements par chèque à l'ordre de "Imaginaire Compagnie". Les chèques sont à remettre à l'intervenante dans les 15 jours qui suivent la première séance. La participation aux ateliers hebdomadaires implique une inscription à l'année : le paiement échelonné n'est qu'une simple facilité de paiement. Les chèques seront encaissés fin octobre 2017, fin novembre 2017 et fin décembre 2017. Aucun remboursement des séances d'ateliers ne peut être consenti au participant en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou toute autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours.

Il est possible également de régler ces montants soit par virement, soit en espèces.

## MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS

### Engagement des participants et de l'association

L'inscription à l'un des ateliers de l'association implique un **engagement personnel** de chacun des participants sur toute la durée de la saison 2017/2018. L'inscription souscrite engage l'association à assurer les séances d'atelier comme décrites dans les projets.

### Assiduité

Une **fréquentation régulière** des séances d'atelier et un **respect des horaires** est fortement souhaitable pour l'intégration de chacun au sein du groupe et pour l'acquisition des compétences artistiques tout au long de l'année.

Il en va de même pour la participation aux scènes ouvertes, aux restitutions publiques et aux répétitions générales.

### Retards et absences

En cas de retard ou d'absence, il est demandé de **prévenir l'intervenante** Françoise Demory, soit par **sms** (06 60 41 89 62), soit par **mail** à « [imaginairecompagnie@gmail.com](mailto:imaginairecompagnie@gmail.com) ». Si l'intervenante ne peut assurer un cours, celui-ci sera reporté à une date ultérieure. Dans ce cas, l'association préviendra les participants au plus tôt.

### Respect mutuel

Le théâtre est un loisir qui demande une certaine rigueur, un respect de soi-même et des autres. Le participant s'engage à adopter un comportement qui ne nuira pas au bon déroulement des ateliers.

### Tenue vestimentaire

Il est conseillé de venir avec une tenue souple et décontractée (vêtements amples) et des chaussures plates.

Des vestiaires sont mis à disposition afin que les participants puissent se changer si nécessaire, avant la séance.

### Droit à l'image

Les participants des ateliers cèdent leur droit à l'image à l'association qui, par ce présent règlement, est autorisée à utiliser les images des participants (photos et vidéos), pour toute promotion de l'association ou pour toute autre promotion artistique et ce, sur tout support, dans les limites autorisées par la loi et dans le respect de l'intégrité et de la vie privée.

## LA VIE DE L'ASSOCIATION

### Transmission des informations

Par souci d'économie et de protection de l'environnement, nous privilégions la transmission des informations par courrier électronique. De ce fait, nous vous demandons de consulter votre messagerie électronique régulièrement et de nous informer de la bonne réception des messages. Des informations seront également transmises via le site Internet de l'association sur la page « Ateliers » ou sur la page *Facebook* de l'association.

### Le centre de ressources de théâtre en amateur

L'association est affiliée au Centre de Ressources de théâtre en amateur. Dans ce cadre, il sera proposé aux participants de prendre part à des événements programmés par cette structure : stages, réunions, rencontres entre troupes, festivals, etc... La participation à chacune des manifestations proposées par le Centre de Ressources n'est pas obligatoire mais permet de découvrir les événements locaux et régionaux du théâtre en amateur.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Nom et prénom du signataire : \_\_\_\_\_

(Signature)